



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 11 décembre 2024 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Patrick Archambault, maire suppléant	Ville de Lorraine
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et greffier-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2024-12-277

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 11 décembre 2024 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-278

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Patrick Archambault
Maire suppléant de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 11 décembre 2024 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-279

OBJET : Période de questions

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



N° de résolution
ou annotation

2024-12-280

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2024**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 6.1. **Résolution** – Demande ministérielle – Modification du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC pour se conformer à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages » - Seconde demande d'un délai supplémentaire
 - 6.2. **Résolution** – Adoption de la description de projet - Convention d'aide financière – Révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD)
 - 6.3. **Dépôt** – Compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif agricole (CCA) du 17 novembre 2023
7. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 7.1. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 28 novembre au 11 décembre 2024
 - 7.2. **Résolution** – Amendement et ratification de la Politique de gestion des mauvaises créances de la MRC de Thérèse-De Blainville
 - 7.3. **Résolution** – Radiation de mauvaises créances – Irrécouvrables
 - 7.4. **Résolution** – Soutien financier à Odyscène
 - 7.5. **Résolution** – Soutien financier de la Fondation Pallia-Vie
 - 7.6. **Résolution** – Désignation de madame Stéphanie Legault à titre de représentante auprès de la Table régionale énergie et changements climatiques (TRÉCC)
 - 7.7. **Résolution** – L'Application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM) - Octroi de mandats aux startups : Idéo Concept; Simpliciti; XEOS Imagerie; Coginov; JFSA; CannForecast; Activis; Humanity Tech; Blanko
 - 7.8. **Résolution** – Ratification de la décision du directeur général - Ressources humaines et administration - Octroi de mandat à GAMMA
 - 7.9. **Résolution** – Ressources humaines – Équité salariale et rattrapage
8. **Dossiers régionaux et métropolitains**
 - 8.1. **Résolution** – Appui et autorisation au projet d'entente sectorielle de développement en égalité – Entente sectorielle 2025-2029
 - 8.2. **Résolution** – Appui et autorisation au projet d'entente sectorielle de développement en culture – Entente sectorielle 2025-2027
9. **Gouvernance - MRC**
10. **Demande d'appui**
11. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2024-12-281

**OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du
27 novembre 2024**

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le mercredi
27 novembre 2024, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-282

**OBJET: Demande ministérielle – Modification du Schéma d'aménagement et
de développement (SAD) de la MRC pour se conformer à l'orientation
gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT)
intitulée : « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des
logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des
ménages » - Seconde demande d'un délai supplémentaire**

ATTENDU QUE la correspondance datée du 2 avril 2024 en provenance de la ministre
des Affaires municipales et de l'Habitation au sujet de l'adoption de l'orientation
gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « *Planifier des milieux
de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour
l'ensemble des ménages* » par le Conseil des ministres;

ATTENDU QUE par cette correspondance, la MRC est dans l'obligation d'adopter un
règlement modifiant son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) dans les six
(6) mois qui suivent la notification de l'avis de la ministre, soit au plus tard le
2 octobre 2024, le tout en vertu de l'article 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);

ATTENDU QUE suite à l'acheminement de la résolution N° 2024-04-78 et du « Document
justificatif de prolongation de projet » par la MRC, un délai de quatre (4) mois a été
accordé à la MRC par la correspondance datée du 29 mai 2024, fixant la date d'échéance
de l'adoption du règlement modifiant le SAD au 2 février 2025;

ATTENDU QUE la modification du SAD implique la complétion de différentes données et
une analyse approfondie pour réaliser le diagnostic, définir des cibles et intégrer des
indicateurs telle qu'exigée pour se conformer à l'OGAT demandant temps et ressources,
notamment des informations provenant des villes constituantes, des partenaires du milieu,
de la Communauté métropolitaine de Montréal et l'Institut de la statistique du Québec;

ATTENDU QUE certaines données permettant le diagnostic en habitation seront
disponibles qu'en décembre 2024, dont celles concernant les logements sociaux et la
projection de la population et des ménages;

ATTENDU QUE lesdites exigences, notamment la stratégie à adopter pour cette OGAT,
doivent faire consensus avec les intervenants compétents en lien avec le territoire et
l'environnement de la région de la MRC de Thérèse-De Blainville et que la période des
fêtes rend difficile la tenue de rencontre;

ATTENDU QUE la Politique de prolongation des délais en vertu de la *Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme*, permet un délai additionnel de six (6) mois;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Patrick Archambault
Maire suppléant de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de lui accorder un second délai supplémentaire pour l'adoption d'un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC pour se conformer à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages* ». Délai, totalisant six (6) mois, tel que prévu à la Politique de prolongation des délais en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-283

OBJET: Adoption de la description de projet - Convention d'aide financière – Révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a publié les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC (art. 57.9) doit réviser son schéma d'aménagement et de développement pour assurer, à la suite de l'adoption des OGAT, sa conformité à celles-ci;

ATTENDU QUE la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) demandera différentes ressources pour son élaboration;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a autorisé, par résolution N° 2024-06-140, le directeur général à signer l'entente de convention avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'élaboration de la mise à jour du SAD de la MRC de manière à répondre aux nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement;

ATTENDU QUE les termes de la convention d'aide financière stipulent que la MRC doit, dans les six (6) mois suivant la signature de la convention, faire parvenir la « description de projet » adopté par le conseil de la MRC en complétant le formulaire à cet effet;

ATTENDU les explications du directeur général aux membres du conseil de la MRC quant au formulaire qui sera adopté par le conseil et envoyé au MAMH avant le 25 janvier 2025;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte la description de projet tel que décrit audit formulaire et expliqué par le directeur général et dont le montant total prévisionnel pour accomplir ledit projet est estimé à 600 353 \$;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de communiquer ledit formulaire relatant la description de projet au MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2024-12-284

OBJET: Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif agricole (CCA) du 17 novembre 2023

Le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif agricole (CCA) du 17 novembre 2023 est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2024-12-285

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 28 novembre au 11 décembre 2024

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE les comptes payés et à payer au montant de 293 185,37 \$ pour la période du 28 novembre au 11 décembre 2024 inclusivement, soient acceptés et approuvés par les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-286

OBJET: Amendement et ratification de la Politique de gestion des mauvaises créances de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU la recommandation de nos auditeurs et des discussions ayant eu lieu avec ceux-ci au cours de l'audit 2023;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a réussi à mettre en pratique des méthodes de recouvrements efficaces à la suite d'un plus grand nombre de dossiers à suivre;

ATTENDU la version amendée de la *Politique de gestion des mauvaises créances* présentée et expliquée par le directeur général aux membres du conseil en date du mercredi 11 décembre 2024;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Patrick Archambault
Maire suppléant de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accepte les modifications proposées à la *Politique de gestion des mauvaises créances*;

QUE ladite politique amendée soit indexée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-287

OBJET: Radiation de mauvaises créances – Irrécouvrables

ATTENDU l'article 7 de la *Politique de gestion des mauvaises créances* de la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a déployé les efforts nécessaires au recouvrement des sommes dues;

ATTENDU QUE certains prêts ont déjà été déclarés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) à titre de créances irrécouvrables lors de la reddition de compte de l'année 2023;

ATTENDU QUE d'autres prêts seront déclarés au MEIE à titre de créances irrécouvrables lors de la reddition de compte de l'année 2024;

ATTENDU QUE le solde des prêts qui s'élève au montant de 87 820 \$ a fait l'objet d'une provision pour mauvaises créances au rapport financier 2023 et des prêts additionnels au montant de 9 606 \$ s'ajouteront au rapport financier 2024 et que ces prêts sont irrécupérables dans le contexte;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville procède à la radiation des prêts suivants :

- COV19FU-031STH;
- COV19FU-054BLV;
- COV19FU-085BLV;
- COV19FU-119BBD;
- COV19FU-140BDF;
- COV19FU-159BBD;
- COV19FU-167BBD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-288

OBJET: Soutien financier à Odyscène

ATTENDU QU'Odyscène est un diffuseur régional de spectacles professionnels, et ce dernier a pour mission de faire vibrer les arts de la scène dans le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la demande de bonification du soutien financier des municipalités constituantes à Odyscène a été présentée aux membres du conseil de la MRC par le directeur général et greffier-trésorier et la directrice générale d'Odyscène;

ATTENDU QU'à ce chapitre, la MRC agit à titre de courroie de transmission;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier, lors du lac-à-l'épaule du 7 novembre 2024, d'allouer un montant annuel de 50 000 \$, sans indexation, sur une période de quatre (4) ans (2025-2028) conditionnel à la reconduction des sommes du Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) (2025-2029) et à la disponibilité des crédits budgétaires;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville approuvent ladite recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et greffier-trésorier à :

- **SIGNER** une entente de soutien financier sur une période de quatre (4) ans (2025-2028) entre la MRC et Odyscène;
- **ALLOUER** un montant annuel de 50 000 \$, sans indexation, conditionnel à la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 27.299.71, et ce, dès la confirmation du renouvellement des sommes du Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) de 2025 à 2029;

QUE la présente fasse partie intégrale de l'entente de soutien financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-289

OBJET: Soutien financier de la Fondation Pallia-Vie

ATTENDU la demande de subvention de l'organisme Fondation Pallia-Vie;

ATTENDU QUE ledit organisme offrira, sans frais, de l'accompagnement aux personnes atteintes de cancer ou de maladies dégénératives, à leurs proches aidants et aux personnes vivant un deuil, ainsi que des soins et des services à la Maison de soins palliatifs, où les personnes peuvent vivre leurs derniers moments, entourées de leurs proches;

ATTENDU QUE la Fondation Pallia-Vie contribue auprès des citoyennes et citoyens du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville et de l'ensemble de la région des Laurentides;

ATTENDU les explications fournies par le directeur général et greffier-trésorier aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville lors de la séance du 11 décembre 2024;

ATTENDU QUE ledit soutien est assujéti à la disponibilité des crédits budgétaires et conditionnel à la reconduction des sommes du Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) (2025-2029);

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accorde une aide financière à l'organisme Fondation Pallia-Vie de 10 000 \$ par année, pendant trois (3) ans, et ce, à compter de l'année 2025;

QUE ladite aide financière fasse l'objet d'un protocole d'entente entre la MRC de Thérèse-De Blainville et l'organisme Fondation Pallia-Vie;

QUE ledit soutien financier est assujéti à la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 25.909.97.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2024-12-290

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Désignation de madame Stéphanie Legault à titre de représentante auprès de la Table régionale énergie et changements climatiques (TRÉCC)

ATTENDU QUE la Table régionale énergie et changements climatiques (TRÉCC) est un organisme clé dans la concertation et la prise de décisions stratégiques concernant les enjeux énergétiques dans la région;

ATTENDU QUE les membres de la TRÉCC sont constitués d'un représentant élu et d'un représentant professionnel de chacune des municipalités régionales de comté de la région des Laurentides;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville désigne madame Stéphanie Legault, conseillère en environnement à siéger à titre de représentante professionnelle de la MRC de Thérèse-De Blainville jusqu'en novembre 2025 en remplacement de monsieur Éric Lépine, chef de la division environnement à la Ville de Blainville, et ce, auprès de la Table régionale énergie et changements climatiques (TRÉCC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-291

OBJET: L'Application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM) - Octroi de mandats aux startups : Idéo Concept; Simpliciti; XEOS Imagerie; Coginov; JFSA; CannForecast; Activis; Humanity Tech; Blanko

ATTENDU la mise sur pied du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020;

ATTENDU la résolution N° 2020-09-172 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du mois de septembre 2020 informant le MAMH de l'intérêt de la MRC de Thérèse-De Blainville d'explorer l'Intelligence artificielle (IA) au sein de divers projets innovants;

ATTENDU le Volet 3 du FRR relatif aux Projets « Signature innovation » et dans le cas de la MRC de Thérèse-De Blainville, les projets « Signature innovation » en l'application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM);

ATTENDU QUE les projets émanant de l'AIAMM visent des impacts positifs sur le territoire, la région administrative d'appartenance et pour le monde municipal québécois;

ATTENDU l'entente conclue entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le MAMH confirmant sa participation dans le cadre du projet de « L'application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM) »;

ATTENDU les recommandations favorables obtenues du Comité directeur – AIAMM;

ATTENDU la liste des appels d'offres reçus et retenus ci-après :



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

NOM DE L'ENTREPRISE	DESCRIPTIF DU PROJET	VILLES PARTICIPANTES
Idéo Concept	Utilisation de l'IA pour détection automatique des eaux parasites dans le réseau sanitaire	· Ville de Bois-des-Filion · Ville de Rosemère
Simpliciti	Application de gestion intelligente des matières résiduelles (GIMR)	· Ville de Rosemère
XEOS Imagerie	Cartographie par IA de l'utilisation du territoire, des fossés et des ponceaux	· Ville de Lorraine · Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Coginov	Automatisation via l'IA des processus administratifs – Volet gestion de la facturation	· Ville de Bois-des-Filion
JFSA	Analyse de données massives appliquée à la résilience aux changements climatiques	· Ville de Blainville · Ville de Boisbriand · Ville de Rosemère · Ville de Sainte-Thérèse
CannForecast	Implantation de l'IA pour optimiser la gestion de l'entretien sur les réseaux d'égouts	· Ville de Blainville · Ville de Boisbriand · Ville de Bois-des-Filion · Ville de Rosemère · Ville de Sainte-Anne-des-Plaines · Ville de Sainte-Thérèse
Activis	Agent de conversationnel (chatbot) avec reconnaissance vocale	· Ville de Blainville · Ville de Boisbriand · Ville de Rosemère · Ville de Sainte-Thérèse
Humanity Tech	Agent de conversationnel (chatbot) avec reconnaissance vocale	· Ville de Boisbriand · Ville de Rosemère
Blanko	Agent de conversationnel (chatbot) avec reconnaissance vocale	· Ville de Bois-des-Filion · Ville de Lorraine · Ville de Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE la deuxième série des projets de l'AIAMM se lit comme suit :

- Le montant de la subvention du Volet 3 du FRR : 926 460 \$;
- Le montant assuré par les startups : 1 132 251 \$;
- Le budget total des projets : 2 058 711 \$;

Il est proposé par Monsieur Patrick Archambault
Maire suppléant de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier à octroyer un contrat avec les firmes retenues pour la réalisation du projet de « *L'application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM)* » aux termes et conditions prévues, tel qu'il appert des explications du directeur général et greffier-trésorier lors de la séance du 11 décembre 2024;

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale de signer les documents pertinents à cette fin pour et au nom de la MRC;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26.357.44.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de lancer une troisième série d'appels à projets au courant de l'année 2025, et ce, à la suite de la recommandation du comité directeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2024-12-292

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Ratification de la décision du directeur général - Ressources humaines et administration - Octroi de mandat à GAMMA

ATTENDU la croissance institutionnelle appréciée de la MRC de Thérèse-De Blainville autant par ses rôles, ses responsabilités que par ses ressources humaines;

ATTENDU la nécessité de revoir certains mécanismes en lien avec le concept de l'échelle salariale des employés tout comme le processus d'évaluation du rendement;

ATTENDU la vision du directeur général qui consiste à mettre sur pied des mécanismes de management des ressources humaines avant-gardistes ayant pour objectifs de consolider et de développer l'attractivité de la MRC de Thérèse-De Blainville sur les plans humains et professionnels;

ATTENDU l'offre de services de la firme GAMMA dont le mandat aura pour objectif d'élaborer une structure salariale et une politique de rémunération pour les employés de la MRC, ainsi que de revoir le processus d'appréciation/d'évaluation de la contribution des employés au rendement et d'élaborer de nouveaux outils;

ATTENDU QUE le coût dudit mandat selon l'offre obtenue sera de 6 720 \$ plus taxes soit 39 heures à raison de 160 \$/heure;

ATTENDU les crédits budgétaires prévus en 2025 pour ce genre de tâches tel qu'expliqué par le directeur général lors du dernier lac-à-l'épaule;

ATTENDU QUE le directeur général a déjà confié le mandat à GAMMA pour qu'elle commence le travail dès 2025;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC ratifie la décision du directeur général en validant l'octroi du mandat à GAMMA pour un montant de 6 720 \$ plus taxes en vue d'élaborer une structure salariale et une politique de rémunération pour les employés de la MRC, de revoir le processus d'appréciation/d'évaluation de la contribution des employés au rendement et d'élaborer de nouveaux outils;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 21.600.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-293

OBJET: Ressources humaines – Équité salariale et rattrapage

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a initié son exercice d'équité salariale et qui doit être complétée au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE ledit exercice initial est effectué en partie par l'employeur et par la suite, la MRC a été accompagnée d'un consultant en rémunération, monsieur Pierre-Yves Legault de la firme GAMMA;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU les conclusions du rapport du consultant et les explications fournies par le directeur général aux membres du conseil de la MRC lors de la séance du 11 décembre 2024;

ATTENDU l'article 13.5 de la *Politique des conditions des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville* édictant l'augmentation des salaires sera déterminée annuellement pas résolution du conseil de la MRC et entra en application au 1^{er} janvier de chaque année;

ATTENDU le processus d'évaluation du personnel de la MRC relativement à l'année 2024 et la recommandation du directeur général;

ATTENDU QU'un rattrapage salarial relativement à une ressource humaine est jugé nécessaire par la direction générale;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC prenne acte et connaissance des conclusions et des explications du directeur général en lien avec l'exercice d'équité salariale et autorise ce dernier de procéder à l'application des recommandations entendues;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à procéder à l'augmentation salariale en concordance avec ledit article de la Politique soit, 2% *de facto* plus 1% suivant l'évaluation du personnel;

QUE le conseil de la MRC approuve la recommandation du directeur général en lien avec le rattrapage salarial relativement à une ressource humaine de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-294

OBJET: Appui et autorisation au projet d'entente sectorielle de développement en égalité – Entente sectorielle 2025-2029

ATTENDU QUE le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL), les huit (8) territoires de la région des Laurentides (MRC de Deux-Montagnes, MRC de Thérèse-De Blainville, Ville de Mirabel, MRC de La Rivière-du-Nord, MRC d'Argenteuil, MRC des Pays-d'en-Haut, MRC des Laurentides et MRC d'Antoine-Labelle), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que le Secrétariat à la condition féminine souhaitent travailler conjointement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement en égalité visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région des Laurentides;

ATTENDU QUE l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu fondamental pour le développement social, économique et démocratique de la région des Laurentides;

ATTENDU QUE malgré les progrès réalisés, des inégalités persistent entre les femmes et les hommes dans divers domaines tels que l'emploi, la représentation politique, la conciliation travail-famille et la lutte contre les violences faites aux femmes;

ATTENDU QU'une approche concertée et régionale est nécessaire pour aborder efficacement ces enjeux et mettre en place des actions structurantes en faveur de l'égalité;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la mise en place d'une entente sectorielle en égalité permettra de mobiliser les acteurs régionaux, de mutualiser les ressources et de maximiser l'impact des initiatives en faveur de l'égalité dans la région des Laurentides;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre en place un comité directeur composé d'un représentant de chacune des parties, qui aura notamment pour mandat de veiller au suivi de la présente entente et de convenir d'un cadre de gestion des sommes versées par les parties pour la mise en œuvre de celle-ci;

ATTENDU QUE les contributions financières du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) via le Volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR) de 150 000 \$ et du Secrétariat à la condition féminine de 400 000 \$ soient confirmées;

ATTENDU QUE le CPERL agira à titre de mandataire de l'entente pour assurer la concertation territoriale et régionale des partenaires de l'entente dans la mise en œuvre, l'élaboration d'un plan d'action, le suivi et l'évaluation de celui-ci, le tout en étroite collaboration avec le comité directeur;

ATTENDU la présentation dudit dossier lors du dernier lac-à-l'épaule par le directeur général et lors des prévisions budgétaires de 2025;

ATTENDU QU'autant la direction générale de la MRC que les membres du conseil de la MRC tiennent *mordicus*, et démocratiquement à cette question d'entente de développement en égalité du genre;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Patrick Archambault
Maire suppléant de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie le projet d'entente sectorielle de développement en égalité pour 2025 à 2029;

QUE le conseil de la MRC accorde une contribution financière de :

- 2 500 \$ pour 2025-2026;
- 2 500 \$ pour 2026-2027;
- 2 500 \$ pour 2027-2028;
- 2 500 \$ pour 2028-2029.

Totalisant ainsi une contribution totale de 10 000 \$, en fonds propres pour la durée de ladite entente sectorielle;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 25.909.74;

QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Eric Westram, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville et/ou monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente sectorielle et tous les documents s'y rattachant;

QUE le conseil de la MRC désigne son directeur général à siéger au sein du comité directeur de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2024-12-295

**OBJET: Appui et autorisation au projet d'entente sectorielle de
développement en culture – Entente sectorielle 2025-2027**

ATTENDU QUE le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL), les sept MRC de la région des Laurentides et la Ville de Mirabel, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) souhaitent travailler conjointement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement en culture pour les diffuseurs culturels;

ATTENDU QUE la mise en place d'une telle entente sectorielle en culture permettra de mobiliser les acteurs régionaux, de mutualiser les ressources et de maximiser l'impact des initiatives culturelles dans la région des Laurentides;

ATTENDU QUE les contributions financières du MAMH via le Volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR) d'un montant de 100 000 \$ et du MCCQ de 160 000 \$;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente sectorielle, chacune des MRC de la région des Laurentides et la Ville de Mirabel doivent y contribuer financièrement pour un montant total de 7 500 \$.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie le projet d'entente sectorielle de développement en culture 2025-2027 et qu'à cette fin, que monsieur Eric Westram, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville et/ou monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente sectorielle, à intervenir de même dans tout document utile pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE conditionnellement à la reconduction des sommes prévues dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) pour 2025-2029, le conseil de la MRC s'engage à contribuer financièrement à cette entente sectorielle à la hauteur maximale de 7 500 \$, soit respectivement 2 500 \$ pour chacun des exercices financiers 2025, 2026 et 2027 et que ces dépenses soient affectées au poste budgétaire 26.154.12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-296

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

DE lever la présente réunion à 15 :45 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Eric Westram,
Préfet

Kamal El-Batal,
Directeur général et greffier-trésorier

11 décembre 2024

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2024-12-277 à N° 2024-12-296 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le mercredi 11 décembre 2024.

Émis le 11 décembre 2024 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal, Ph.D., Acm.A.
Directeur général et greffier-trésorier